

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: il tue son agresseur en se défendant

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

L.M.D, Gabonais, 17 ans, élève en classe de 4e au lycée Thuriaf-Batsantsa, interpellé le 19 juin dernier par les agents de la Police judiciaire (PJ) de Port-Gentil a été placé en

détention préventive à la prison du Château après son audition par le parquet. L'intéressé se serait rendu auteur de coups ayant entraîné la mort de M.G, Gabonais, 18 ans, élève en 3e au collège Blaise-Honoré.

Selon le rapport d'enquête, le 18 juin vers 18 heures, L.M.D se rendait à un anniversaire au quar-

tier Amegasse dans le 3e arrondissement de la commune lorsqu'il croise sur son chemin M.G qui lui tient des propos menaçants. Notamment qu'il va le dépouiller de tout ce qu'il a sur lui. Mais L.M.D ne réagit pas et poursuit son chemin, jusqu'au lieu de la cérémonie. Peu de temps après, le lycéen décide de raccompagner les amis ayant pris part à la célébration de l'anniversaire. Dehors, celui qui l'avait apostrophé l'attendait au même endroit avec ses amis. À la vue de L.M.D, il aurait saisi une bouteille, qu'il aurait ensuite cassée, avant de tenter de l'enfon-



Photo: Kourmous/L'Union

La prison de Port-Gentil où séjourne le criminel présumé.

cer à son adversaire. Celui-ci esquive tous les coups portés. Puis,

se retrouvant dos à la table d'une vendeuse d'arachides, il se serait saisi à son tour d'une bouteille avec laquelle il aurait flanqué un violent coup à la tempe gauche. Aussitôt, l'agresseur se serait mis à saigner abondamment.

Devant la tournure dramatique que prenait l'événement, L.M.D prend ses jambes à son cou, poursuivi par les amis de M.G et d'autres badauds. Mais, il réussit à les semer. Après avoir regagné son domicile, M.G, qui ne se sentait pas bien, a été conduit à l'hôpital par ses parents. Malheureusement, il succombera à ses blessures.

Oyem/Le propriétaire des 116 kg de cannabis neutralisé puis écroué

Photo: Alexis Ndong Sima



Hyanic Bigouagou Mihindou et Francky Anda Cortázar.

Alexis NDONG SIMA
Oyem /Gabon

HYANIC Bigouagou Mihindou, Gabonais, considéré comme un des membres très actifs d'un réseau de trafiquants de cannabis opérant dans la province du Woleu-Ntem, et Francky Anda Cortázar, le convoyeur des 116 kg de stupéfiant saisis par les douaniers à la frontière d'Eboré, ont été placés en détention depuis la semaine écoulée à la maison d'arrêt d'Oyem.

En effet, les investigations diligentes par les éléments de l'antenne de la Direction générale des recherches (DGR) dans le Woleu-Ntem, sur les instructions du procureur de la République, ont permis de mettre la main sur Hyanic Bigouagou Mihindou. C'est à son domicile du PK18 à Libreville, que ce dernier, à qui la "marchandise" était destinée l'importante cargaison de can-

nabis, a été neutralisé. À la faveur d'une opération conjointe entre la DGR du Woleu-Ntem et celle de l'Estuaire.

Ramené ensuite à Oyem dans le cadre de l'enquête, le mis en cause a reconnu les faits, tout en confirmant aux limiers qu'il serait dans ce trafic lucratif depuis plusieurs années. D'autant que le dealer présumé réceptionnait d'importantes quantités de cannabis en provenance du Cameroun, lieu de résidence de la dame qui le ravitaillait. Il s'agit de Solange, présentée comme le cerveau de l'organisation criminelle transfrontalière. Une fois le produit écoulé à Libreville et ses environs, une partie des revenus était transférée à cette dernière, au Cameroun, via Express Union.

Les deux Gabonais impliqués dans ce trafic sont poursuivis pour importation, transport et vente illégale de cannabis. Une infraction punie et réprimée par l'article 406 du Code pénal nouveau.

TROIS CORPS DÉCOUVERTS À AKOURNAM

HORREUR à Akournam, un quartier d'Owendo, où une femme et ses deux enfants ont été retrouvés sans vie. Semble-t-il tués par balles. L'enquête actuellement diligentée par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PJ) permettra d'en savoir un peu plus sur ce crime pour lequel un jeune présenté comme le père des enfants et compagnon de la dame est actuellement aux mains des policiers.

AFFAIRE A SUIVRE !



COMMUNIQUE RELATIF AU PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES

Il est rappelé à l'ensemble des souscripteurs des contrats d'assurances, que la prise d'effet d'un contrat est subordonnée au paiement de la prime par l'assuré, conformément à l'article 13 du Code CIMA, qui régit l'assurance dans ses pays membres, dont le Gabon.

PAS DE PRIME PAYÉE, PAS DE GARANTIE !

Nous invitons tous nos assurés qui n'auraient pas encore régularisé leur situation financière, à bien vouloir le faire dans les meilleurs délais, faute de quoi, ils s'exposent à une **non-indemnisation en cas de sinistre, et à une suspension des prestations médicales pour les contrats d'assurance maladie.**

Par ailleurs, nos prestations de santé restent effectives dans notre réseau de soins pour les assurés à jour de leurs primes.

Fait à Libreville, le 22 juin 2022

La Direction Générale